



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le dix novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du 19 août 2022, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2022D-1-1-2-163

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LA LOCATION ET ENTRETIEN
HEBDOMADAIRE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE
DE LA CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, TERRENNE Jean Paul, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, Madame FILLATRE Francine, DELFARIEL Eric (a donné pouvoir à Francine FILLATRE), BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane (pouvoir donné à Jean Paul TERRENNE), Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Jean DUPUY

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attachée Territorial

Monsieur Olivier RENAUD a été désigné secrétaire de séance

2022D-1-1-2-163

**OBJET : ACCORD-CADRE POUR LA LOCATION ET ENTRETIEN
HEBDOMADAIRE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL POUR LE SERVICE DE LA
CUISINE CENTRALE COMMUNAUTAIRE
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Le Président rappelle qu'une consultation a été lancée, dont la date de remise des offres était fixée au 9 septembre 2022 à 12h00, pour la mise en place d'un accord-cadre relatif à la location et l'entretien hebdomadaire de vêtements de travail pour le service de la cuisine centrale communautaire.

Cette consultation, par voie de procédure adaptée ouverte, est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1¹ du Code de la commande publique.

La Commission des plis s'est tenue le 04 octobre 2022 pour le jugement des offres.

L'entreprise suivante a déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
MAJ ELIS MIDI PYRÉNÉES	31086 - TOULOUSE

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations au regard du détail quantitatif estimatif	55.0 %
2 - Qualité des prestations	40.0 %
2.1 - Analyse comparative des fiches techniques	10,0 %
2.2 - Modalités d'organisation et de fonctionnement, et moyens mis en œuvre pour l'entretien, la livraison et le transport des vêtements de travail (caractéristiques des produits de nettoyage utilisés)	10,0 %
2.3 - Modalités de renouvellement des tenues pour assurer une propreté, une hygiène et un état en adéquation avec les missions du service	10.0 %
2.4 - Modalités de mise en place du marché (notamment prise des failles, marquage des vêtements, mise à disposition des matériels de récupération du linge, etc)	10.0 %
3 - Esthétique, qualité et élégance des tenues couleur proposées, au regard des échantillons fournis	5.0 %

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat MAJ ELIS MIDI PYRÉNÉES présente l'offre la mieux-disante, son prix et son mémoire répondant au besoin.

La Commission des plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T. au regard du détail quantitatif estimatif
1	MAJ ELIS MIDI PYRÉNÉES	12 893,35€

Le Président propose donc :

- d'attribuer l'accord-cadre au candidat MAJ ELIS MIDI PYRÉNÉES pour les montants prévus dans l'acte d'engagement ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

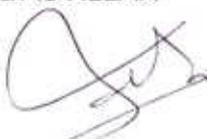
DÉCIDE

- d'attribuer l'accord-cadre au candidat MAJ ELIS MIDI PYRÉNÉES pour les montants prévus dans l'acte d'engagement ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'accord-cadre correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 10 novembre 2022
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 14 novembre 2022

Le secrétaire de séance désigné
Maire d'AUVILLAR


Olivier RENAUD



Le Président de la Communauté de Le Maire
Communes des Deux Rives


Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le **24 NOV. 2022**

Affiché sur le panneau des annonces légales le **24 NOV. 2022**

AR Préfecture

Accord-cadre pour la location et entretien hebdomadaire de vêtements de travail pour le service de la cuisine centrale communautaire **ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICES**

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20221110-2022D_1_1_2_163-DE

Numéro d'acte : 2022D_1_1_2_163

Date de décision : 10/11/2022

Nature : DELIBERATIONS

Code matière : 1-1-2-0-0 (Commande Publique / Marchés publics / marchés en procédure adaptée (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat))

Fichier acte : 2022D-1-1-2-163 ACCORD-CADRE LOCATION ET ENTRETIEN HEBDOMADAIRE VETEMENTS TRAVAIL POUR CUISINE AMPS.pdf

Collectivité émettrice : cc-des-deux-rives

Acte transmis par : Sophie PONTARINI

Date d'envoi de l'acte : 24/11/2022 14:11:51

Date de réception de l'AR : 24/11/2022 14:17:08